

Bulletin d'information locale

Dun 3D - Dun - Développement - Durable

Mesdames, Messieurs, chères et chers Dunois,

« Douctouyre, terre d'hommes et de biodiversité », en référence à l'exposition itinérante présentée par l'ANA et le SIAD, je rajouterai « terre de convivialité ».

Cette convivialité et ce plaisir de vivre ensemble sont visibles, à ma plus grande satisfaction, dans l'implication de nos écoles, de nos anciens, de nos associations toujours ingénieuses et motivées, tout comme dans celle des bénévoles des chantiers éco-citoyens. En effet, après les résultats « florissants » de la journée éco-citoyenne de septembre 2015 au Merviel, le succès et la bonne humeur se sont transportés à Engraviès et Saint-Pastou, vous en trouverez ici un résumé.

L'intégration et l'accueil étant aussi une des marques de fabrique historique de notre commune, nous nous sommes portés volontaires pour accueillir une famille de réfugiés : notre dossier est en cours de traitement par les services de l'état. En effet, notre commune accueille depuis toujours des citoyens non Français. Ce mélange de cultures fait notre bonheur et notre chronique villageoise est allée enquêter parmi ces citoyens du monde venus récemment s'installer dans notre commune.

Sur le front des projets, les logements sociaux du Merviel sont bien avancés, la transformation de la poste et la réhabilitation thermique de la salle d'animation sont lancés tout comme est à l'étude le projet d'envergure de la bibliothèque communale. En revanche, nous avons reçu un coup d'arrêt pour notre projet de toitures solaires comme vous pourrez le découvrir.

Tout comme moi, vous avez du vous réjouir de l'installation des panneaux signalétiques des producteurs locaux. Ils sont l'aboutissement de l'investissement sans faille du Pays des Pyrénées Cathares dans la valorisation de notre territoire. Je me réjouis également de la fabrication et de la livraison d'un pain bio dans notre commune ! Vous pourrez également lire attentivement la délibération du PLUI qui va contribuer à dessiner le territoire de demain.

Côté animations, 3 coups vont retentir pour le lancement d'un été d'activités avec la Foire, la Fête et le Festival. Sachons profiter de ces moments de rencontre, de retrouvailles et de partage que nous reconnaissons ceux qui font le choix de s'installer ici.

Je vous attends également nombreux le 12 juin prochain pour la commémoration de la bataille de Vira. J'espère que nous nous retrouverons, plus nombreux que lors du 11 novembre dernier et du 8 mai dernier pour honorer ces hommes du Douctouyre et d'ailleurs morts pour la France, militants debout pour nous permettre de vivre en paix, en convivialité.

Votre bien dévoué,
Alain Palmade.

Conseil municipal :

Maire:

M. Palmade Alain

1ère adjointe:

Mme Cuziol Varutti Sabine
Commission Finances

adjoint:

M. Durand Jean Claude
Commission Travaux

adjointe:

Mme Perschke Sonia
Commission Urbanisme

adjointe:

Mme Michel Catherine
Commission Associations

Varutti Alexis
Astre Roger
Haraut Sébastien
Moreno Fanny
Nadal Daniel
Sanchez Jean-Luc
Pompilius Alix
Przybyl Hélène
Alliey Guy
Cauquil Laurent



Un projet global de service à la population : la transformation de la Poste en Agence Postale et l'implantation de la Bibliothèque communale.

Il y a un an, le conseil municipal du 28 mai dernier a voté, à 12 voix pour et 3 contre, la transformation de la Poste en Agence Postale. Ce projet s'accompagne d'une vision de service de proximité renforcé avec l'opportunité de créer sur le même site, au cœur de la commune, la nouvelle bibliothèque.

Les habitants de la commune, les élus, ont milité durant des années pour le maintien de la Poste dans la commune, service indispensable aux entreprises, aux agriculteurs, aux associations, aux retraités, aux familles. Nombreux parmi nous ont manifesté dans le village et à Foix, pour demander son maintien. Cette lutte n'aura pas été vaine car aujourd'hui, ce service survivra, par la transformation de la Poste en Agence Postale communale.

Quel est son principe et son fonctionnement ? La Mairie conventionne pour un premier contrat de 9 ans, renouvelable plusieurs fois par tacite reconduction. L'Agence Postale communale propose les mêmes services que la Poste pour les usagers.

Soyons tous rassurés, la personne employée n'est nullement informée du contenu des comptes des clients, mais effectue les mêmes prestations qu'un guichetier traditionnel. Elle bénéficie des mêmes formations que les guichetiers. La gestion des stocks (liquidités, timbres, enveloppes pré-timbrées, colissimo.....) est évalué en fonction des consommations de la semaine précédente.

L'Agence Postale, tout comme un bureau de poste, dispose d'un coffre-fort et est alimentée par des convoyeurs de fonds référencés par la Poste et assermentés.

La Poste verse 1127€ / mois, + 3 fois 1127€ à l'ouverture. Les horaires d'ouverture sont laissés à la discrétion du Maire et de son Conseil Municipal.

L'Agence Postale, au-delà de sa

fonction postale, peut accueillir d'autres services de la commune choisis par le Maire et son conseil municipal. Nous pouvons envisager un dépôt de pain et promouvoir, s'ils le souhaitent, des producteurs de la vallée. Après plusieurs réunions avec les représentants de La Poste, et le cabinet d'architecture Marty, l'ouverture de l'Agence Postale est prévue pour la fin de l'année. Une fermeture de deux mois est nécessaire pour la réhabilitation des locaux à partir de septembre prochain. Un recrutement sera ouvert avec l'aide de la Poste qui secondera la mairie afin de définir les compétences exigées.



Le projet de la nouvelle bibliothèque prend forme. Celui-ci est attendu depuis plusieurs années : les locaux existants ne répondent plus aux exigences d'accessibilité ni aux attentes du public et à celles des animations du réseau. Ce projet de territoire est élaboré en partenariat rapproché avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, et la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix. Ce projet va générer un changement de gouvernance. En effet, le cadre légal de la lecture publique oblige à ce que la délégation de ce service soit affectée à une collectivité, donc ici la commune et non plus à une association. Cela a pour effet la fin pour le Foyer Rural de cette animation après ouverture de ce lieu. **Cependant il s'inscrit dans l'œuvre collective portée par tous les bénévoles qui se sont impliqués à travers le Foyer Rural.** Le projet de la nouvelle bibliothèque est l'aboutissement de cette implication et la consécration du travail engagé depuis plus de 30 ans par tous les nombreux bénévoles, qui ont porté cet engagement.

Comment continuer à participer à ce projet ou s'y intéresser ? La Communauté des Communes pro-

pose aux mairies qui portent un tel projet de se réunir pour élaborer une charte des bénévoles qui sera adoptée et mise en œuvre par tous les acteurs impliqués. Ce premier niveau d'information a été porté mi-août dernier à la connaissance de la présidente du Foyer Rural qui sait que les bénévoles actuels seront bien évidemment parmi les premiers invités à cette genèse.

Ce projet d'envergure s'appuie également sur le conseil de techniciens. Les animations qui se développent ne peuvent pas être portées par les seuls bénévoles, l'appui de la CCPM et du département est prépondérant. Ce lien et cette confiance existent déjà entre les bénévoles et le réseau et seront développés grâce au potentiel que permettra la bibliothèque communale.

La bibliothèque de Dun fait partie d'un réseau et doit en appliquer les règles tout comme celles de Mirepoix, Lérans, Camon... la bibliothèque sera donc gratuite jusqu'à 25 ans, et coûtera entre 3€ et 15€ à l'année en fonction des services souscrits. Avec 15€ par an, outre les livres, journaux, revues, CD, les personnes bénéficieront de prestations directement de leur domicile : Arte VOD, une bibliothèque de plusieurs milliers de films, « 1D touch » avec un catalogue de 6000 documents sonores et des labels indépendants. Mais qui s'étonne aujourd'hui de payer une entrée de concert, un billet de théâtre, de cinéma ?

Le projet est entre les mains de M. Marty, le premier chantier à l'œuvre résidant dans le montage financier, et l'étude du projet par le département, la Région et la Communauté des communes pour un budgétisation en 2017.

Gageons que ces deux projets d'envergure répondront à nos besoins et participeront au plaisir de vivre ici.



VIE MUNICIPALE



Envoyé en préfecture le 21/04/2016

Reçu en préfecture le 21/04/2016

Délibération n° 0000000000

ID : 009-200044469-20160411-2016_024-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2016

Date de convocation : 05 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présent(s) : 41

Nombre de procuration(s) : 5

Votes pour : 46

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le onze avril deux mille seize, à 18h30, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à Salle des fêtes La Bastide sur l'Hers, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Alain TOMEO, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Fabien CATALA, Véronique CAZANAVE, Henri DELMAS, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Christine JOLIBERT, Marie Thérèse LOPEZ, Christian MASCARENCO, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Jean Marc PIRLOT, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN, Mathilde DERAMOND, Alain HUC

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Nicole QUILLIEN à Pierre GARCIA, Dominique BRETTE à Rolland SANCHEZ, Sébastien BERTRAND à Henri BARROU, Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Valérie DILLON à Jean-Jacques MICHAU

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

Objet : Validation des modalités de collaboration intercommunale (PLUi)

Monsieur le Président précise les dispositions qui s'appliquent aux procédures PLUi suite à la publication de la loi ALUR, renforçant la collaboration entre les communes et la communauté de communes pour l'élaboration du PLUi.

Monsieur le Président propose de retenir les modalités de collaboration validées par la conférence intercommunale des maires :

Il est constitué un comité de pilotage chargé du suivi régulier des procédures d'élaboration, afin de définir les stratégies, les objectifs et les orientations du PLUi.

Celui ci est présidé par Jean-Jacques Michau, Président de la CCPM et Maire de Moulin-Neuf, et composé des vice-présidents Alain Palmade (Administration générale), Simone Verdier (Environnement), Henri Barrou (Tourisme), Christian Cibiel (Travaux), et des Maires Nicole Quillien (Mirepoix), Jacky Barbe (La Bastide-sur-l'Hers), André Roques (Rieucros) et Christian Mascarenc (Aigues-Vives), et Jean SAINT-MARTIN.

Selon les thématiques et les étapes abordées, des partenaires et des personnes publiques peuvent être associés

La conférence intercommunale des maires, composée du Président, des 33 maires, et qui se réunit sur la demande du Président arbitre les choix stratégiques avant la validation par le conseil communautaire. Elle se réunit avant le vote sur les modalités de collaboration communes-CCPM, avant le conseil communautaire qui délibère sur le débat devant avoir lieu sur le PADD et avant le vote sur l'approbation du PLUi. Cette conférence peut être sollicitée à tout autre moment de l'élaboration du PLUi.



VIE MUNICIPALE



Le **conseil communautaire** approuve la stratégie, les objectifs, les orientations au cours des différentes étapes d'élaboration du PLUi. Conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi se tiendra au sein du conseil communautaire. Par ailleurs, au moins une fois par an, le conseil communautaire tiendra un débat sur la politique locale de l'urbanisme comme en dispose l'article L 5211-62 du code général des collectivités territoriales.

Au sein des **conseils municipaux** se tiendra un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi, conformément aux dispositions de l'article L 123-9. Avant l'arrêt du projet de PLUi, les conseils municipaux ont la possibilité d'émettre un avis défavorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou la partie du règlement les concernant. L'arrêt du projet devra recueillir la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par le conseil communautaire.

Des **ateliers thématiques et territoriaux** pourront être mis en place autant que de besoin, d'une part pour apporter une réflexion sur le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable à travers des thèmes identifiés. D'autre part, pour assurer une cohérence entre le projet communautaire et son application sur les territoires communaux.

Les délégués communautaires, les maires et les élus en charge de l'urbanisme dans les communes auront accès aux informations et documents durant toute la procédure d'élaboration du PLUi.

Conformément à l'article L123-6 et L121-4 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de l'Ariège ;
- aux Présidents du Conseil régional et du Conseil départemental ;
- aux Présidents de la Chambre de commerce et d'Industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des communes membres, durant un mois ;
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le Conseil de Communauté:


Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix ;

Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui a introduit de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme notamment les articles L123-6 et L123-10 renforçant la collaboration entre EPCI et communes lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la conférence intercommunale réunissant les maires des communes membres de la CCPM réunie le 11 avril 2016 ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2016
Affiché le
Regu en préfecture le 21/04/2016
ID : 009-200044469-20160411-2016_024-DE



Envoyé en préfecture le 21/04/2016
Reçu en préfecture le 21/04/2016
Affiché le 
ID : 009-200044469-20160411-2016_024-DE

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

Arrête les modalités de la collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX et ses communes membres dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Mirepoix les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Fait pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Jacques MICHAU



Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le
Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Transition énergétique : projet des toitures communales

Comme à notre habitude, nous faisons ici un point d'information sur l'actualité des actions menées par la commune dans le cadre de la transition énergétique.

Comme vous le savez, en Août 2015, la Déclaration Préalable pour équiper les toitures communales en panneaux photovoltaïques avait été validée par la DDT de l'Ariège. Il restait à passer l'étape nationale et savoir si la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité) accepterait le projet.

Nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre que le projet n'a pas été retenu dans le cadre de l'Appel d'Offres simplifié de la CRE dont les résultats ont été publiés par la ministre de l'écologie en Mars dernier. Mme La ministre a retenu 349 dossiers pour environ 80MW sur les 627 dossiers présentés. Notre projet a été pénalisé par plusieurs choses :

- Sa relative petite taille : 105 kW, à comparer à la majorité des dossiers retenus qui sont proches de 250 kW et peuvent ainsi optimiser leurs coûts,

- Les surcoûts engendrés par la réhabilitation nécessaire des toitures et l'agrandissement du hangar des services techniques,

- L'ensoleillement de Dun qui est moins efficient que celui de zones comme PACA ou Languedoc-Roussillon,

Malgré tout, nous étudions tout moyen permettant de le réaliser (subventions, financement participatif, ...)

S'agissant de la rénovation thermique de la salle d'animation, nous allons choisir prochainement le bureau d'études pour réaliser l'avant-projet détaillé nécessaire au montage du dossier de financement. Dès lors, nous saurons décrire rapidement le détail des travaux envisagés ainsi que le planning de réalisation, certainement en 2017.





Propriété de l'eau et des cours d'eau : deux types de cours d'eau



Le Douctouyre

Le domanial. Géré par voies navigables de France .La berge, le lit et le droit d'usage de l'eau appartiennent à l'Etat. Les propriétaires riverains doivent supporter une servitude dite de halage et de marchepied. (De 7,80m)

Le non domanial. Géré par l'article 641 du code civil. Régis par le code privé, seuls le fond et les berges appartiennent aux propriétaires. Le riverain possède la partie du lit qui traverse son terrain si ce dernier s'étend des deux côtés. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, la propriété est partagée par la moitié, suivant une ligne tracée au milieu du cours d'eau (art L215-2 du code de l'environnement).

Le riverain dispose d'un droit de prendre des matériaux (pierres, sable, vase) dans la partie du lit qui lui appartient sous réserve de ne pas modifier le régime des eaux et de le faire au < fil de l'eau > (jusqu'au niveau de la surface).Il peut utiliser l'eau sous condition de ne pas en priver les autres riverains (et ce sauf arrêté préfectoral d'interdiction) .

Il peut interdire l'accès aux berges par marchepied ou accostage à autrui sauf cas de force majeure (sauvetage, incendie etc) et ce verbalement, par panneau ou par clôture. Par contre il ne peut s'opposer au passage des bateaux sur la rivière ou empêcher les nageurs de s'y ébattre. Toutefois ceux-ci ne peuvent accoster sur les rives sans son autorisation.

L'entretien des berges et du cours d'eau incombe entièrement aux propriétaires (conservation des conditions d'écoulement, élagage de la végétation) par obligation d'un entretien régulier (art L. 215- 14 code env.) ces interventions doivent être faites en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau.

En cas de non exécution, la commune (ou la communauté de communes ou le syndicat intercommunal) le fera à la place du ou des propriétaires et portera à leur charge les frais engagés (art L;215-16 du code env.).

C'est le cas pour le **Douctouyre** qui est classé

non domanial de sa source à son confluent avec l'Hers .

En 1982 un syndicat intercommunal de gestion de la ripisylve (ripus : rives et Sylva : forêt)fut créée. Dénommé SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre),son travail consiste en l'abattage des arbres menaçant de tomber et l'enlèvement d'embacles. Il est détenteur d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) qui lui permet d'intervenir chez le privé . Le bois abattu reste au propriétaire .Le programme de travaux est défini dans le cadre d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour une durée de 5 ans. Le Conseil Syndical du SIAD est composé de deux titulaires et d'un suppléant nommés par le Conseil Municipal de chaque commune adhérente au SIAD (Pour Dun, Alexis Varutti et Roger Astre) .

Il est financé par les communes(Rieucros, Les Issards, Arvigna, Vira, Dun, Le Carla de Roquefort et Ilhat) et des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et du Conseil Départemental .Cela permet de financer les travaux et d'avoir un technicien rivière (Florent Pauly tel : 07 81 13 18 01) qui apporte un appui à tout propriétaire (privé ou public) ayant des questions ou des travaux sur le Douctouyre .Il planifie les travaux ,fait le suivi et cherche les financements .Le siège du SIAD est à la mairie de Dun.



La ferme de Gouiric

Un pain local et bio !

Christophe et Caroline se sont installés au premier janvier 2016 sur l'exploitation agricole à GOURIC. Ils ont mis en place un atelier boulangerie. Caroline développe celui-ci au sein de l'exploitation et livre à domicile dans la vallée du lundi au samedi. Ainsi que par « LA RUCHE QUI DIT OUI » et l'association « LES ROBINS DES CHAMPS ».



Caroline et Christophe

Le pain, cuit sur place, est produit avec leurs céréales qui sont transformées en farine avec leur moulin puis tamisées. Christophe et Caroline vous donnent la possibilité, si vous le souhaitez, de faire partie de leur aventure.

Vous pouvez commander le pain à Caroline au 06.76.55.90.87, la baguette bio à 1€ et la flute bio à 1.80€.

N'hésitez pas à passer commande soit par mail : carcy.caroline@wanadoo.fr
soit par téléphone : **06 76 55 90 87**



Circuit court et producteurs locaux

Le GAEC Fournier et la Ferme de Gouiric ouvrent une vente à la ferme, de légumes bio et de pain bio tous les vendredis de 17h à 19h30 à partir du 17/06/2016 sur le site d'exploitation du GAEC Fournier qui se trouve dans l'allée de l'école de Dun.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au **06.85.42.82.54** ou au **06.76.55.90.87**



« Brèves » des projets en cours:

- On nous annonce la fibre optique pour Juin 2016.
- Traverse, RD12, projet à l'étude à la Communauté des communes du Pays de Mirepoix, une réunion publique est prévue à l'automne.
- Bonne nouvelles!! Les travaux, au lieu dit « Sus la ville », rue Borde de Naout, sont terminés, la voirie est flambant neuve, avec une zone de retournement.
- Logements sociaux du Merviel, un appartement se termine, les travaux se poursuivent sur le second.
- Rencontre jeunes, 19 mars 2016, proposition de rencontre avec les jeunes de la commune, en partenariat avec le service jeunesse de la communauté des communes du pays de Mirepoix: une invitation leur a été distribuée, pour connaître leurs projets, leurs remarques, aucun jeune ne s'est présenté. Nous restons néanmoins à leur écoute .



Elèves de l'école du Carla de Roquefort

Du gris pour la souris, du jaune, du rouge, du bleu, de l'orange, du vert, du violet et du blanc pour les habits de la semaine et c'est une petite comptine, point de départ d'un projet en arts plastiques mené avec l'association *Avelan'arts*, qui a pris la forme d'un livre objet et d'une page d'un grand livre solidaire.

De janvier à mars, sous le regard et les conseils de trois artistes *Abiba, Camille et Carmen*, les élèves de la maternelle du Carla de Roquefort, avec toute leur envie et leur énergie, ont fait prendre des couleurs à des petites mais aussi à des grandes souris en bois découpées par *Mickaël (Sautel bois déco)*.

Ils ont pu découvrir leurs créations finalisées lors du vernissage de l'événement « *Le printemps des poètes* » le vendredi 1er avril à Lavelanet et vous invite à venir les découvrir parmi d'autres productions à la *Maison des arts* de Lavelanet jusqu'à fin avril.

Un grand merci à tous les membres de l'association *Avelan'arts* pour cette collaboration qui aura peut-être fait naître des graines d'artistes mais qui, de toute façon, aura été une expérience « artistiquement et humainement » riche.



Alors que les escargots de la classe commencent à se réveiller, ceux du Faurou sont en pleine reproduction. Découverte d'un élevage où des milliers de bébés ainsi qu'un énorme ESCARGOT attendaient les élèves de la maternelle du Carla de Roquefort.

Un grand merci à Alain Bordenave pour son accueil.



Elèves de l'école du Carla de Roquefort

